N° : 2019_12_32

Envoyé en préfecture le 24/12/2019
Reçu en préfecture le 24/12/2019
Affiché le
ID : 005-200067825-20191216-2019_12_32-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

==========

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE

L'an deux mille dix neuf, le seize décembre à 18h30,
Les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance, se sont réunis en la salle du Quattro de Gap, sous la Présidence de M. Roger DIDIER, sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 57 Présents à la séance : 49
DATE DE LA CONVOCATION	09/12/2019
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	23/12/2019

OBJET :

Relevé de décisions

Étaient présents :
M. Jean-Baptiste AILLAUD , M. Patrick ALLEC , Mme Marie-Christine LAZARO , Mme Marie-José ALLEMAND , Mme Laurence ALLIX , M. Jean-Michel ARNAUD , M. Serge AYACHE , M. Fernand BARD , M. Philippe BIAIS , M. Daniel BOREL , Mme Martine BOUCHARDY , M. Claude BOUTRON , M. Jean-Louis BROCHIER , M. Rémi COSTORIER , M. Jean-Pierre COYRET , M. François DAROUX , Mme Aïcha-Betty DEGRIL , M. Roger DIDIER , Mme Françoise DUSSERRE , M. Denis DUGELAY , Mme Bénédicte FEROTIN , M. Daniel GALLAND , M. Roger GRIMAUD , Mme Maryvonne GRENIER , M. Michel GAY-PARA , M. Christian HUBAUD , Mme Annie LEDIEU , Mme Rolande LESBROS , M. Pierre-Yves LOMBARD , M. Frédéric LOUCHE , Mme Christelle MAECHLER , M. Maurice MARCHETTI , M. Jean-Pierre MARTIN , M. Jérôme MAZET , M. Vincent MEDILI , M. Claude NEBON , M. Rémy ODDOU-STEFANINI , Mme Monique PARA-AUBERT , Mme Monique PARA , M. Pierre PHILIP , Mme Sarah PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , M. Stéphane ROUX , M. Jean-Pierre TILLY , M Bernard LONG , M Thierry PLETAN , M François-Olivier CHARTIER , Mme Vanessa PICARD
Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :
Mme Catherine ASSO procuration à Mme Rolande LESBROS, M. Michel BERAUD procuration à M. Christian HUBAUD, Mme Raymonde EYNAUD procuration à M. Jean-Louis BROCHIER, Mme Sylvie LABBE procuration à M. Jean-Michel ARNAUD, M. Françis ZAMPA procuration à M. François DAROUX, Mme Carole LAMBOGLIA procuration à M. Roger GRIMAUD

Absent(s) :
M. Claude FACHE, Mme Martine PAUL

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Mme Christelle MAECHLER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Aux termes de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Conseil communautaire peut déléguer au Président un certain nombre de compétence pour tout ou partie de son mandat. Ce même article précise que le Président doit rendre compte au Conseil des décisions qu'il a prises en vertu de ses délégations.

Par délibération n°2017_02_10 du 10 février 2017, le Conseil communautaire a ainsi délégué une quinzaine de compétences à Monsieur le Président pour la durée de son mandat.

Depuis la dernière information du Conseil, Monsieur le Président a fait usage de ses délégations dans les affaires suivantes :

MARCHES PUBLICS :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
MAPA pour la réalisation d'une mission de "Curage de réseaux et ouvrages d'eaux usées et pluviales" de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance lot n°1 Opérations préventives de curage	Entreprise ORTEC ENVIRONNEMENT (13851 AIX-EN-PROVENCE)	Selon les seuils de commandes minimum : 30 000 € HT maximum : 55 000 € HT durée de 3 ans fermes	16 JUILLET 2019
La décision n° D2019_06_38 est annulée et remplacée MAP pour la réalisation d'une mission de Développement du site d'escalade naturel de la falaise de Céüze de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance.	Entreprise GIROUSSE Laurent	Pour un montant global et forfaitaire de 32 442 € HT.	27 AOÛT 2019
Avenant n°1 pour le MAPA de transport en commun d'enfants - accueil de loisir et natation scolaire de fin mai 2019 à fin août 2019	SARL SABATIER	Le montant total du Devis Quantitatif et Estimatif, soit 18 383 € HT constitue le seuil maximum de l'accord cadre à bons de commande.	27 AOÛT 2019
MAPA pour l'acquisition d'une semi remorque à Fond Mouvant Alternatif de 90m^3	Société LEGRAS INDUSTRIES	Pour un montant global et forfaitaire de 66 900 € HT. Le délai de livraison est de 24 semaines	10 SEPTEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour la réalisation d'une mission de Travaux de réhabilitation d'une bâche à graisse BIOMASTER sur la station d'épuration de Gap de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	Entreprise SUD EST ASSAINISSEMENT DU VAR (06200 NICE)	Selon les modalités suivantes : Seuils de commande : minimum 20 000 € HT maximum 30 000 € HT. Le montant de la rémunération est calculé sur la base des prix unitaires et des quantités réellement exécutées : Installation chantier (amené/repli) : 200 € HT Pompage solides et nettoyage, montant journalier (7h sur site) : 1 944 € HT Pompage solides et nettoyage, montant demi-journée (4h sur site) : 972 € HT. La durée du marché est de 12 mois	17 SEPTEMBRE 2019
L'Appel d'Offres Ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 1 : Gestion exploitation de la déchetterie FLODANCHE est déclaré infructueux en raison d'offre inacceptable.			16 SEPTEMBRE 2019
L'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 2 : Gestion du haut de quai de la déchetterie Nord est classé sans suite pour motif d'intérêt général			17 SEPTEMBRE 2019
L'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 3 : Transport des déchets de la déchetterie Nord est classé sans suite pour motif d'intérêt général			17 SEPTEMBRE 2019
L'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 4 :Traitement des déchets de la déchetterie Nord est classé sans suite pour motif d'intérêt général.			17 SEPTEMBRE 2019
L'Appel d'Offres Ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 5 : Gestion exploitation de la déchetterie PATAC est déclaré infructueux en raison d'offre inacceptable			17 SEPTEMBRE 2019
L'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 6 : Gestion du haut de quai de la déchetterie Sud est classé sans suite pour motif d'intérêt général			17 SEPTEMBRE 2019
L'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 7 : Transport des déchets de la déchetterie Sud est classé sans suite pour motif d'intérêt général			17 SEPTEMBRE 2019
L'appel d'offres ouvert lancé pour le marché de Gestion des déchetteries lot 8 : Traitement des déchets de la déchetterie Sud est classé sans suite pour motif d'intérêt général.			17 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour l'achat d'un agitateur pour la zone anoxie du bassin biologique de la station d'épuration de Gap	Société Xylem Water Solutions France SAS (13127 VITROLLES)	Pour un montant global de 8 733,99 € HT	18 SEPTEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

MAPA pour le Transport routier de personnes lot unique:Transport de personnes pour les services de la Communauté d'Agglomération	SARL Transport SABATIER (05110 LA SAULCE)	Selon les seuils de commandes suivants : minimum 18 000 € HT maximum 45 000 € HT. Durée du marché : 3 ans.	30 SEPTEMBRE 2019
MAPA pour une Prestation complémentaire de la phase protocole du projet de renouvellement urbain du Haut-Gap de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance Cette prestation s'articulera avec une tranche ferme 1) S'assurer que la cohérence urbaine d'ensemble du projet de renouvellement urbain répond bien aux enjeux urbains, sociaux et environnementaux du projet initial (habitat, voiries, espaces publics, équipements publics, mobilité, stationnement et gestion hydraulique) ; 2) Vérifier la faisabilité technique et financière de l'AVP Espaces Publics et Voiries sur la base des évolutions projetées; 3) Actualiser l'AVP Espaces Publics et Voiries dans le respect des enveloppes financières allouées par chaque maître d'ouvrage. tranche optionnelle 1) Mettre à jour l'ensemble des rendus (plan AVP et ensemble des livrets Fiche Action suite à l'actualisation du projet de renouvellement urbain) afin de disposer de tous les données et rendus graphiques permettant l'élaboration du dossier de présentation et de la convention de renouvellement urbain du PRU du Haut-Gap.	Bureau d'étude Tekhné (mandataire) (69008 LYON)	Au regard des devis sollicités et des réponses réceptionnées, le montant total de la prestation s'élève à 8 425 € HT (4 200 € HT tranche ferme dont 950 € de réunion en option et 4 225 € HT (tranche optionnelle)	1 OCTOBRE 2019
MAPA pour la réalisation de planimètres (supports des fiches horaires) pour abribus et poteaux d'arrêt, fabrications des fiches horaires	Société SERIMARK (05000 GAP)	Pour un prix de 3 841,83 € H.T	7 OCTOBRE 2019
Consultation pour la fourniture et la livraison de matériel pour les déchetteries lot 1 : Bennes amplirolls de divers volumes est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les besoins ont été modifiés			11 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Consultation pour la fourniture et la livraison de matériel pour les déchetteries lot 2 : Conteneurs maritimes est déclarée infructueuse en raison du caractère inacceptable des offres dépassant le budget prévisionnel			11 OCTOBRE 2019
Consultation pour la fourniture et la livraison de matériel pour les déchetteries pour le lot 3 Cuves à huiles est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les besoins ont été modifiés			11 OCTOBRE 2019
Consultation pour fourniture et livraison de matériel pour les déchetteries lot 4 : Colonnes aériennes en bois est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général, les besoins ont été modifiés			11 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'achat d'un agitateur pour la zone anaérobie du bassin biologique de la station d'épuration de Gap	Société Xylem Water Solutions France SAS (13127 Vitrolles)	Montant global de 4 209,46 € HT	18 OCTOBRE 2019
La consultation lancée pour les travaux d'impression et de livraison de divers supports pour la Ville de Gap, son CCAS et la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE (6 lots) est déclarée sans suite pour motif d'intérêt général en raison d'une irrégularité décelée dans la procédure, et notamment dans la définition des critères d'analyse des offres, qui aurait conduit à une inégalité de traitement des candidats			17 OCTOBRE 2019
MAPA pour l'acquisition de conteneurs maritimes pour l'espace réemploi de la déchetterie de la Flodanche	Entreprise GAP MATÉRIELS (05000 GAP)	Montant global et forfaitaire de 17 560 € HT.	24 OCTOBRE 2019
MAPA pour la Gestion et entretien de l'aire d'accueil des gens du voyage "Aire des Argiles" et des terrains familiaux "Les hirondelles" sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance	SAINT NABOR SERVICES (57500 SAINT AVOLD)	Montant global et forfaitaire de 80 588,34 € HT par an. La durée du contrat est de 12 mois reconductible 1 fois à compter du premier ordre de service. La durée maximale prévisionnelle de ce marché est fixée à 24 mois, avec une prolongation éventuelle de 6 mois afin d'assurer la continuité du service.	25 OCTOBRE 2019
MAPA pour réaliser la prestation Fourniture et livraison de matériel pour le compostage des biodéchets.	Société QUADRIA (33127 SAINT-JEAN-D'ILLAC)	Montant compris entre le minimum de 1 597,40 € HT et le maximum de 38 672,50 € HT Les prix unitaires conclus dans le cadre de ce marché sont: Composteurs 200-300 litres : 31,75 € HT. composteurs 600-700 litres: 56,09 € HT. Bioseaux de 10 litres: 2,80 € HT. pour une période 4 ans.	28 OCTOBRE 2019

Information sur les marchés subséquents :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n°1 suite à l'Appel d'Offres	GAZ DE BORDEAUX (33075 BORDEAUX	Le marché est passé sans maximum ni	20 SEPTEMBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

Restreint relatif à la fourniture de gaz naturel pour un ensemble de Points de Comptage et d'Estimation de la Ville de GAP, du CCAS, et de communauté d'agglomération GAP-TALLARD-DURANCE et des services associés à cette fourniture Le marché subséquent est passé sur la base de l'accord-cadre n° 000078, notifié le 30/08/2019, après mise en concurrence de l'ensemble des Titulaires de l'Accord cadre.	CEDEX)	minimum. Consommation estimative annuelle de : 12 500 MWh PCS / an Montant global estimatif annuel : 786 229,87 € TTC, sur la base des prix unitaires engagés au BPU/DQE. La durée du marché subséquent n°1 est de 2 ans à compter de la date de début de la fourniture (01/10/2019)	

Marché subséquent n°6 de l'accord-cadre pour la fourniture de copeaux de bois pour le compost de la Station d'Epuration :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Marché subséquent n°6 pour la	Société OTV	Pour un prix unitaire de 1,70 €	25 SEPTEMBRE

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

fourniture de 6300 Kg de polymères pour la déshydratation des boues de la Station d'Epuration de Gap.		HT par kg, soit un montant de marché de 10,710 € HT.	2019

Décisions prises par la Commission d'Appel d'Offres :

OPÉRATION	TITULAIRE	MONTANT EN € H.T.	DATE DE LA DÉCISION
Appel d'offres ouvert pour l'accord cadre fourniture de services de télécommunication avec la fourniture limitée d'accessoires pour les besoins du Groupement de Commande de la Ville de Gap. Lot n°1 : Téléphonie fixe jusqu'à 12 communications simultanées, Lot n°2 : Téléphonie fixe de plus de 12 communications simultanées, Lot n°3 : Téléphonie mobile, Lot n°4 : Machine to machine, Lot n°5 : Accès à Internet à débit garanti, Lot n° 6 : Accès à Internet à débit non garanti.	Lot n°1 : Société SFR Lot n°2 : SFR/COMPLETEL Lot n°3 : Société BOUYGUES TELECOM Lot n°4 : Société STELLA TELECOM Lot n°5 : Société STELLA TELECOM Lot n° 6 : Société STELLA TELECOM	Le marché est passé avec minimum et sans maximum fixés comme suit : Lot N°1 : 15 000 € Lot N°2 : 1 500 € Lot N°3 : 10 000 € Lot N°4 : 1 000 € Lot N°5 : 10 000 € Lot N°6 : 5 000 € Conclu pour une période de 24 mois renouvelé 1 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois.	6 AOÛT 2019
Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux Gestion des déchetteries Lot 1 : Gestion exploitation de la déchetterie Flodanche	Société PROPOLYS (83300 DRAGUIGNAN)	Selon un DQE valant BPU s'élevant à 544 900.66€ par an (PSE 1 et 2 incluses) décomposées comme suit: Offre de base partie fixe : 178 901,56 € PSE 1 : 8 096 € PSE 2 : 5 078 € Cartons (prix à la tonne) : 107,18 € Ferrailles (prix à la tonne) : 36,20 € Bois (prix à la tonne) : 132,85 € Encombrants (prix à la tonne) : 176,03 € Gravats (prix à la tonne) : 41,88 € Déchets verts broyés (prix à la tonne) : 14,40 € Gazon (prix à la tonne) : 51,82 € Huile devidange (prix à	4 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		la tonne) : 84,21 € Batterie (prix à la tonne) : 320 € Durée de 24 mois. Renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois soit une durée maximum de 72 mois.	
Procédure avec négociation suite à un appel d'offre ouvert infructueux Gestion des déchetteries Lot 2 : Gestion exploitation de la déchetterie PATAC	Société PROPOLYS (83300 DRAGUIGNAN)	Selon un DQE valant BPU s'élevant à 581 584,65€ par an (pas de PSE) décomposés comme suit : Offre de base partie fixe : 216 455,58€ Cartons (prix à la tonne) : 84,43€ Papiers (prix à la tonne) : 21,30€ Ferrailles (prix à la tonne) : 42€ Bois (prix à la tonne) : 104,84€ Encombrants (prix à la tonne) : 131,04€ Gravats (prix à la tonne) : 30,53€ Déchets verts (prix à la tonne) : 77,82€ Déchets verts broyés (prix à la tonne) : 11,32€ Gazon (prix à la tonne) : 38,14€ Huile de vidange (prix à la tonne) : 84,21€ Batterie (prix à la tonne) : 320€ Aérosols (prix à la tonne) : 2877,11€ Appareil contenant du mercure (prix à la tonne) : 3899,70€ Détergents classiques (prix à la tonne) : 1800€ Extincteurs (prix à la tonne) : 3791,33€ Flaconnage vides souillés (prix à la tonne) : 1537,14€ Liquide de freins (prix à la tonne) : 1380€ Produits de laboratoires (prix à la tonne) : 3896,34€ Produits non identifiés (prix à la tonne) : 3549,40€ Radiographies (prix à la tonne) : 1239,15€ Intervention chimiste (prix forfaitaire/intervention) :	4 OCTOBRE 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.

		191€ durée de 18 mois. Renouvelable 2 fois par reconduction tacite pour une période de 24 mois soit une durée maximum de 66 mois.	

Le Conseil prend acte.

Le Président

Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 24 DEC. 2019
Affiché ou publié le : 24 DEC. 2019

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Marseille (22-24 rue Breteuil, 13281 MARSEILLE Cedex 6) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
Dans le même délai, un recours gracieux interrompant le délai de recours contentieux pourra être adressé à l'auteur de l'acte.